

PROCÈS-VERBAL**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq avril à 8 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Franck DUPONT, Maire de la commune de ZOOUAFQUES.

Convocation faite en date du 18 avril 2026.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

DUPONT Franck	LECRAS Hélène	LACROIX Sébastien
QUELO Guillaume	LOY Marc	CARBONNIER-BOUCHEL Brigitte
FOUBLE Sylvain	BARA Rémy	VANDENBERGUE Isabelle
LEMAIRE Gérald	DEVOS Cathy	SAISON Céline (Arrivée à 8h06 au point 3)
PARIS Anita	RIGAUX Xavier	

Était absente ayant donné procuration :

Mandant GOUVERNEUR Sophie, mandataire LACROIX Sébastien

- Ouverture de séance par Mr le Maire à 8h00
- Désignation du secrétaire de séance : Mme LECRAS Hélène

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MARS 2026

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la réunion de conseil du 21 mars avec 13 voix pour et 1 abstention. Mr RIGAUX précise qu'il s'abstient en raison de son absence lors de la précédente réunion.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE
07/05/2026

**2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (DE 2026-04-25/1), DU
COMPTE ADMINISTRATIF (DE 2026-04-25/2) ET AFFECTATION DU
RÉSULTAT (DE 2026-04-25/3)**

Monsieur le Maire rappelle la procédure budgétaire puis présente le tableau reprenant l'ensemble du bilan de l'année 2025.

- Le conseil municipal, considérant que tout est régulier, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme PARIS Anita, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur DUPONT Franck, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 199 736,26 €
 Recettes de fonctionnement : 238 032,05 €
 Excédent de fonctionnement : 38 295,79 €

Dépenses d'investissement : 163 305,81 €
 Recettes d'investissement : 17 925,08 €
 Déficit d'investissement : - 145 380,73 €

Déficit de l'exercice 2025 : -107 084,94 €

Résultat de clôture au 31/12/2025 : 204 353,04 €

Après le retrait de Monsieur le Maire pour le vote, le Conseil Municipal a accepté le compte administratif, à l'unanimité.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

07/05/2026

3/ VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2025 (DE 2026-04-28/4)

Mr le Maire précise que la commune a les taux les plus bas de la CAPSO avec un résultat de clôture excédentaire, ce qui l'amène à proposer de maintenir les taux de fiscalité à l'identique.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les taux d'imposition en 2026 :

THS : 8.87%

TFB : 28.63%
TFPNB : 25.59%

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

07/05/2026

4/ VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA COMMUNE (DE 2026-04-28/5)

Historiquement la commune ne verse que 2 subventions, la première destinée à la coopérative scolaire pour 100 € et la seconde dédiée à l'association Les chapiteaux de la Hem au titre de la cotisation annuelle pour un montant de 150 €.

Mr le Maire rappelle que l'association Les chapiteaux de la Hem est constitutive à la dissolution de la Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem (CCRAVH) pour recevoir les biens tels que les chapiteaux, les barrières ..

La cotisation de 150€ est la participation communale, sortir de l'association serait de perdre le droit d'usage des biens.

Le président de l'association des ACPG-CATM a déposé un dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un nouveau drapeau pour 1100 €. Mr le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 250 € sous réserve que l'association ne perçoive pas plus de subventions que le montant de l'achat.

Après exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité les trois subventions.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

07/05/2026

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (DE 2026-04-25/6)

Mr le Maire décrit les projets de l'année :

- Poursuite de la rénovation du logement communal par l'installation d'une salle de bain car actuellement l'habitation contient uniquement un lavabo – 7000 €
- Signalétique lumineuse rue du Cheval Noir suite aux travaux de réfection de voirie – 2000 €
- Chaises de la salle de conseil à remplacer – 2 000 €
- Spectacle de Noël - 1000 à 1500€
- Valorisation des enfants lorsqu'ils sont lauréats d'un examen
- Cantine : Mr le Maire rappelle que la commune de LOUCHES ne souhaite pas mettre en place la cantine à 1€, un message avait été adressé en ce sens. Prise en charge d'une part financière de la commune pour un montant qui sera à définir.
- Nid de frelons : les pompiers n'interviennent plus lorsqu'ils sont sollicités en dehors des lieux sensibles. Il en résulte que les particuliers font appel à des sociétés privées pour l'enlèvement de nids de frelons. Les habitants pourront présenter une feuille de frais pour une participation communale, montant et process à déterminer.

- Renouvellement de la fête des voisins, village propre, spectacle sous les pavés les arts.
- Fleurissement – 1500 €
- Accompagnement sur la 1^{ère} naissance, actuellement une carte de félicitations est adressée aux parents.
- Modernisation du chauffage de l'église et bec de gaz à remplacer.
Réflexion sur le devenir de l'église d'ici quelque temps car des changements sont annoncés au niveau de la paroisse.
- Ecole : Travaux de finition à l'école relatifs à l'installation de 2 climatiseurs mobiles pour rendre hermétiques les classes et continuité des panneaux éclairage led pour la salle de motricité et la réserve.
- Eclairage autonome à l'abri de bus de la Capelette.

Mr le Maire demande si les conseillers ont des remarques à émettre sur ce projet de budget.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les projets et adopte le budget primitif présenté sans réserve.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

07/05/2026

6/ VOTE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS (DE 2026-04-25/7)

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. (Fonctionnement et investissement)

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

07/05/2026

7/ MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES (DE 2026-04-25/8)

Mr le Maire précise que les commissions n'ont pas de pouvoirs décisionnels.
Leur rôle est de travailler sur les sujets en suivant les orientations données.

Le conseil municipal valide le nombre et le découpage des commissions communales suivantes :

Gestion des bâtiments communaux, des travaux et de l'entretien du cimetière				Promotion des écoles, de la jeunesse et des affaires culturelles			
LACROIX Sébastien				LECRAS Hélène			
LEMAIRE Gérald				VANDENBERGUE Isabelle			
FOUBLE Sylvain				GOUVERNEUR Sophie			
BARA Rémy							
LOY Marc							
Entretien de la voirie et de l'éclairage public, développement de l'environnement, de l'aménagement urbain et prise en compte de la diversité				Coordination des fêtes, des bénévoles, embellissement du village et gestion de la salle communale			
LACROIX Sébastien				LACROIX Sébastien			
LEMAIRE Gérald				GOUVERNEUR Sophie			
BARA Rémy				VANDENBERGUE Isabelle			
LOY Marc				LEMAIRE Gérald			
				DEVOS Cathy			
				FOUBLE Sylvain			
Suivi des activités agricoles et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal				Gestion des risques, Sécurité, Défense,			
LECRAS Hélène				LECRAS Hélène			
BARA Rémy				DEVOS Cathy			
SAISON Céline				CARBONNIER-BOUCHEL Brigitte			
CARBONNIER-BOUCHEL Brigitte				GOUVERNEUR Sophie			
Communication, protocole et commémorations, préparation des échéances électorales				Suivi des dossiers de subventions			
QUELO Guillaume				QUELO Guillaume			
SAISON Céline							
FOUBLE Sylvain							
CARBONNIER-BOUCHEL Brigitte							

8/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

- Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (DE 2026-04-25/9)

Au vu des statuts de la FDE 62, article 3 précisant « que les élections de la Fédération ont lieu à chaque renouvellement des conseils municipaux et ses membres sont élus pour la durée du mandat municipal », un délégué doit être désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

Mr LACROIX Sébastien se propose pour siéger et est élu avec 15 voix pour et Mme LECRAS Hélène se propose en tant que suppléante et obtient 15 voix également.

- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (DE 2026-04-25/10)

Conformément à l'article 5.1 des statuts de l'assemblée du territoire, un représentant de la commune doit être désigné. Mr BARA Rémy se propose au poste de représentant du Parc et recueille favorablement 15 voix. Mr LOY Marc se propose suppléant et obtient 15 voix pour.

- Centre de Secours et d'Incendie d'Ardres (DE 2026-04-25/11)

Titulaire : LECRAS Hélène

Suppléante : GOUVERNEUR Sophie

- Association Les Chapiteaux de la Hem (DE 2026-04-25/12)

Titulaire : LACROIX Sébastien

Suppléant : PARIS Anita

- Correspondant défense (DE 2026-04-25/13)

Titulaire : QUELO Guillaume

Suppléant : CARBONNIER-BOUCHEL Brigitte

- Commission d'Appel d'Offres (DE 2026-04-25/14)

Mr le Maire donne lecture des modalités de la composition de la CAO. L'Assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la CAO (article L2121-21 du CGCT).

Une seule liste est présentée : LEMAIRE Gérald, BARA Rémy et LACROIX Sébastien pour les titulaires et LOY Marc, FOUBLE Sylvain et CARBONNIER-BOUCHEL Brigitte pour les suppléants.

Ont obtenu 15 voix et nommés membres titulaires de la CAO : LEMAIRE Gérald, BARA Rémy et LACROIX Sébastien pour les titulaires.

Ont obtenu 15 voix et nommés membres suppléants de la CAO : LOY Marc, FOUBLE Sylvain et CARBONNIER-BOUCHEL Brigitte pour les suppléants.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

07/05/2026

**9/ ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN COMMISSION DE
L'ACTION SOCIALE (DE 2026-06-25/15)**

Une liste de 4 candidats a été présentée et se compose comme suit : QUELO Guillaume, SAISON Céline, VANDENBERGUE Isabelle et FOUBLE Sylvain.

Qui ont obtenu l'ensemble des voix soit 15 voix.

L'ordre du jour terminé, Mr le Maire annonce qu'une prochaine date de réunion de conseil pour les représentants à l'élection des sénateurs se tiendra obligatoirement le 5 juin.

La séance est levée à 8h45.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



